

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 07 JUIN 2023**

Le 07 juin 2023 à 16h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 26 mai 2023, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibératives : Jean-Didier BERGER, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Colette HUARD, Lounes ADJROUD, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Malika BELARBI, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle MOUSSA, El Miloud ZERIOUH.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Christophe RENDU à Jean-Robert DELLOYE, Jean-François COUET à Zaneta WOZNIAK.

Était absente excusée ayant donné pouvoir avec voix consultative : Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE à Antoine PELLETIER.

Étaient absents excusés : Thierry CAMPOS, Sabine DIDELOT.

Assistaient également : Sirine KHOULDI, Commissaire Aux Comptes.
Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Martine GOSSET, Chargée de mission auprès de la Direction Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances.

Objet : 19 Hébert à Clamart – Convention de servitude et de surplomb.

VALLEE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 JUIN 2023
DÉLIBERATION

Objet : 19 rue Hébert à Clamart - Convention de servitude et surplomb.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui autorise le Directeur Général à passer tous actes et contrats au nom de l'office et le représente dans les actes de la vie civile.

Considérant que VALLEE SUD HABITAT a entrepris la réhabilitation du bâtiment situé 19 rue Hébert à Clamart.

Considérant que l'office doit procéder à l'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment, ce qui nécessite un surplomb sur le fonds situé 6/8 boulevard des frères Vigouroux à Clamart et qu'il n'existe aucune autre solution technique permettant d'atteindre un niveau d'efficacité énergétique équivalent.

Considérant que Le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble résidence étudiante **L'EDEN VIGOUROUX** autorise **VALLEE SUD HABITAT** à réaliser ces travaux d'isolation extérieur, d'installer l'échafaudage et le droit d'accès temporaire à sa résidence en contrepartie de la réalisation de quelques prestations supplémentaires.

Considérant que VALLEE SUD HABITAT s'engage à respecter ces obligations.

Entendu l'exposé du Président,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Autoriser**, le Directeur Général ou son représentant à signer la convention de servitude et de surplomb.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER



Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 22 juin 2023
Reçue en Préfecture le 21 juin 2023
Certifiée exécutoire le 22 juin 2023
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Yann CHEVALIER
Directeur Général

